

NOM :



## EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL SPECIFIQUE SABRE

1 - Au sabre, la passe avant, la flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds :

- sont interdits et sont passibles d'un carton rouge

- sont interdits, sont passibles d'un carton jaune et la touche éventuellement portée est annulée

- sont interdits, mais ne sont passibles d'aucune sanction

2 - Les coups de pointe, glissant sur la surface valable, ou les coups effleurant le corps de l'adversaire :

- sont comptés ou annulés suivant la décision de l'arbitre

- sont comptés à chaque fois

- ne sont pas comptés

3 - Dans une attaque composée, l'adversaire a le droit à la riposte :

- S'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant.

- S'il trouve le fer dans une des feintes

- S'il esquive complètement l'attaque.

4 - L'attaque simple par fente est correctement exécutée lorsque :

- le bras s'allonge dans le temps de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste

- le tireur part en flèche, dépasse son adversaire et touche en se retournant

- le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras

5 - Au sabre, il est interdit de poser l'arme sur la piste :

- Pendant la minute de pose.

- Non, cela est interdit seulement au fleuret et à l'épée.

- Pour la redresser